



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2013/03/22**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 13 MARS 2013**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	41

**DATE DE LA CONVOCATION**

**1 mars 2013**

L'an deux mille treize, le 13 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Masbaraud-Mérignat sur la convocation en date du 1 mars 2013, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, RIGAUD, MEYER, MERLYNCK.

MMES SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC.

Suppléants : MME COUCAUD,  
MM AGUIRRE, VIREVIALLE.

Excusés : MMES JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD.  
MM PETIT-COULAUD, PEROT

**OBJET : Versement d'une subvention à l'ASALAC (ASA Limousin Automobile Club) pour l'organisation de la 47<sup>ème</sup> édition du rallye de la région Limousin, 3<sup>ème</sup> manche du championnat de France des rallyes 2013**

Le Président informe le Conseil d'un courrier du Président de l'ASALAC, association organisatrice du rallye automobile du Limousin, et d'un entretien avec celui-ci, s'agissant d'une demande d'accompagnement financier de la Communauté de communes pour l'organisation de la 47<sup>ème</sup> édition du rallye, 3<sup>ème</sup> manche du championnat de France des rallyes 2012.

Le Président rappelle que, par délibération en date du 25 janvier 2012, le Conseil communautaire avait décidé le versement d'une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ASALAC pour l'organisation d'une séance d'essais à Bourgneuf, le 17 mai 2012 (jeudi de l'Ascension) avec présence du parc de véhicules avec pilotes et assistance.

Le Président indique qu'il s'agit d'une manifestation d'envergure nationale qui se déroule du 9 (jeudi de l'Ascension) au 11 mai 2013. Elle compte plus d'une centaine de véhicules.

L'épreuve comprend des étapes, le vendredi et le samedi, et une spéciale d'essais le jeudi, qui se dérouleront autour de Vassivière, sur les 3 départements de la région Limousin. Chacune des étapes comprend plusieurs spéciales.

Pour l'édition 2013, l'organisation a ainsi proposé à la Communauté de communes de lancer officiellement le rallye depuis Bourgneuf, selon le programme suivant :

Jeudi 9 mai :

- séances d'essais, identique à 2012 (8 h – 12 h), avec parc d'assistance sur les places de l'étang et du champ de foire ;
- vérifications techniques au hall polyvalent Rouchon-Mazerat (13 h – 17 h) ;
- vérifications administratives au hall polyvalent Rouchon-Mazerat (13 h 30 – 17 h) ;
- présentation officielle des équipages avec apéro dînatoire (place de l'hôtel de ville et cour du château) ;
- parc de véhicules accessibles sur les places en journée et fermé de 20 h à 8 h.

Vendredi 10 mai : départ du rallye de Bourgneuf.

Spéciales les 10 et 11 mai, dont une partie sur le territoire de la Communauté de communes : St Moreil, St Priest Palus, Auriat, St Amand Jartoudeix.

Le Président explique qu'il s'agit d'un événement à forte notoriété et qui engendre des retombées économiques sur le territoire intercommunal et sa proche périphérie :

- les étapes bénéficient d'une couverture médiatique forte ;
- 250 000 spectateurs sont attendus sur l'ensemble de l'épreuve, avec des retombées sur le commerce local et l'hébergement (pour le public) puisque le rallye représente l'équivalent d'une dizaine de jours de nuitées.

Le Président indique que ce type d'évènement nécessite des contraintes fortes en matière de sécurité et de respect de l'environnement pour l'ASALAC :

- Même si tous les accidents ne peuvent être évités, l'organisation déploie d'importants moyens de sécurité sur le parcours. Le suivi de la course est assuré en hélicoptère et une douzaine de médecins réanimateurs sont présents.
- En matière d'environnement, des actions de communication sur les « énergies nouvelles alternatives et écologiques » sont mises en place et l'association s'engage à participer aux remises en état nécessaires des infrastructures et des lieux traversés.

- Un « village sécurité vert », avec invitation des jeunes des lycées et collèges, comprenant une esplanade « éducation – sécurité routière » avec gendarmerie, pompiers, voiture tonneau, sera mis en place.

Le Président précise que le budget prévisionnel de l'évènement est de 385 400 € et que plusieurs financeurs publics ont été sollicités (Région Limousin, Départements, ville de Limoges, autres intercommunalités dont le territoire bénéficie d'étapes).

L'ASALAC a sollicité la Communauté de communes pour une subvention d'un montant de 10 000 €.

Considérant la notoriété – dimension nationale - et les retombées économiques de ce type d'évènement,

Considérant la proposition faite pour concerner plus spécifiquement le territoire de la Communauté de communes dans les spéciales et les animations, avec lancement officiel du rallye à Bourgneuf, permettant aussi de mieux faire connaître le territoire intercommunal au public des autres départements de France ou d'autres Pays (vecteur de promotion au niveau touristique),

Considérant toutefois les contraintes budgétaires de la Communauté de communes en matière de soutien aux évènementiels pour l'année 2013,

Le Président soumet au Conseil communautaire la possibilité de verser une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ASALAC pour couvrir les frais d'organisation de la 47<sup>ème</sup> édition du rallye du Limousin.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire,

- Considérant la dimension nationale de l'évènement et son impact en matière de retombées économique et de promotion du territoire, décide d'accorder une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ASALAC, sous réserve de la confirmation de l'ensemble des animations programmées à Bourgneuf.
- Dit que ces crédits seront inscrits au budget 2013.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Masbaraud Mérignat, le 13 mars 2013  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD